

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 602f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Saint-Marin rejoint le Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO)

Strasbourg, 16.08.2010 - Le 13 août 2010, la République de Saint-Marin est devenu le 48^e membre du Groupe d'Etats contre la Corruption (GRECO).

Cette adhésion renforce encore le rôle du GRECO en tant que référence pour le suivi dans le domaine de la lutte contre la corruption en Europe : il réunit en son sein les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et s'étend donc à tout le continent et au-delà aux Etats-Unis d'Amérique.

En rejoignant le GRECO, Saint-Marin a accepté de s'engager activement à lutter contre la corruption. Une équipe d'évaluation se rendra dans les prochains temps dans le pays afin d'évaluer la capacité des institutions à traiter les affaires de corruption, les immunités pouvant faire obstacle aux poursuites, la confiscation des produits de la corruption, l'intégrité au sein de l'administration publique et la responsabilité des personnes morales.

L'année prochaine, le GRECO produira un rapport résumant les résultats de la visite et contenant des recommandations visant à susciter les réformes législatives, institutionnelles et pratiques nécessaires à la lutte contre la corruption. Une autre visite d'évaluation aura lieu par la suite afin d'examiner les incriminations de la corruption et du trafic d'influence, ainsi que le financement des partis politiques.

* * *

Le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) est un organe de suivi établi par le Conseil de l'Europe en 1999 afin d'améliorer la capacité des pays à prévenir et à combattre la corruption. Il comprend les Etats suivants : Albanie, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République Tchèque, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monaco, République du Monténégro, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Fédération de Russie, Saint-Marin, République de Serbie, République Slovaque, Slovénie, Espagne, Suède, Suisse, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Turquie, Ukraine, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.